

RE REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

L/2007/.....017 LOI...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT LA CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE
LE DOPAGE DANS LE SPORT.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77 ;

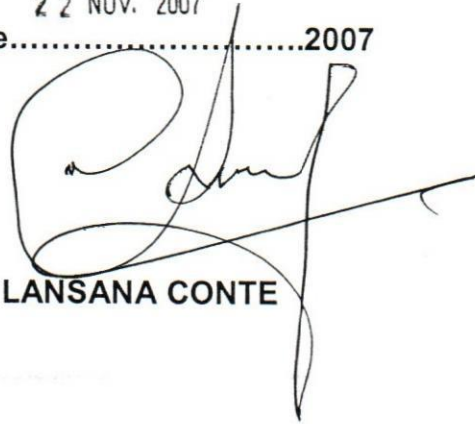
Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est Ratifiée et Promulguée la Convention Internationale contre le dopage dans le Sport.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

22 NOV. 2007
Conakry, le.....2007


GENERAL LANSANA CONTE